

Sous-direction du recrutement

Paris, le 21 AOÛT 2023

Bureau des concours des personnels  
administratifs, techniques, sociaux et de santé,  
des bibliothèques, des ITRF et des personnels de  
direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs  
pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des  
inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse

DGRH D5

N°JS2373

Affaire suivie par :

LORMIER Amandine

Tél : 01 55 55 19 56

Mél : amandine.lormier@education.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies,

72 rue Regnault

75243 PARIS Cedex 13

**Objet** : Appel à candidature pour la participation aux travaux des jurys des concours de recrutement des personnels du périmètre Jeunesse et Sports (CEPJ, PS, IJS et CTPS) – Session 2024

**Annexe** : affiche relative à l'appel à candidature

Comme chaque année, la composition des jurys des concours de recrutement des personnels du périmètre Jeunesse et sports ouverts au titre de la session 2024 (inspecteurs de la jeunesse et des sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sport, et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs) doit être partiellement renouvelée. En effet, les membres ne sauraient siéger plus de quatre sessions consécutives et, par ailleurs, certains ont pris des fonctions ou des engagements qui rendent difficile la poursuite de leur participation aux travaux du jury.

Ainsi, un appel à candidature est ouvert aux personnels occupant des emplois fonctionnels ou appartenant à des corps relevant de la catégorie A, notamment :

- des inspecteurs de la jeunesse et des sports,
- des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,
- des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
- et des professeurs de sports,

et justifiant des compétences requises au regard de la nature des épreuves.

Je vous précise que la nomination des personnes intervenant dans les processus de recrutement (fixée par arrêtés ministériels) est subordonnée au respect de l'équilibre entre les différentes académies, fonctions et répartition femmes-hommes. Elle tiendra également compte du nombre de candidats inscrits à chacun de ces concours de recrutement. Dès lors, malgré leur qualité, certaines propositions pourront ne pas être retenues.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser largement la note d'information jointe en annexe auprès des personnels placés sous votre autorité et de procéder à son affichage, notamment au sein des directions des ressources humaines, des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Je vous remercie pour l'appui que vous voudrez bien apporter dans ce dispositif de constitution des jurys.

**Pièces à joindre** :

- Annexe 1 : textes de référence ;
- Annexe 2 : réglementation financière ;
- Annexe 3 : fiches de candidature (IJS, CEPJ, PS).

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse et par délégation  
La cheffe de service, adjointe au directeur général  
des ressources humaines

Copie à la DJEPVA

Florence DUBO